

# Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 27 mars 2024

*Commune de Clelles en Trièves*

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au *nombre prescrit* par la loi dans la salle Sagittaire sous la présidence de Monsieur Alain ROCHE.

Date de la convocation : 19 mars 2024

Début de séance : 18 heures 30

**Présents :** Christian Margueret, Didier Peybernes, Sylvie Prayer, Ghislaine Reymond, Alain Roche, Jean-Marc Denier, Antoine Fernandes, Séverine Vial, Delphine Chrétien.

**Absents :** Véronique Mazur, Denis Dos Santos, Emeline Friedmann, Bruno Rouly.

**Pouvoirs :** Éric Chevillard donne pouvoir à Ghislaine Reymond

**Secrétaire de séance :** Ghislaine REYMOND, adjointe au maire

**Quorum atteint : (9 présents et 1 pouvoir)**

## **ORDRE DU JOUR :**

Vote du PV du conseil du 21 février 2024

### **Délibérations :**

- Approbation des Comptes de Gestion année 2023
- Approbation du Compte Administratif Budget Général année 2023
- Approbation du Compte Administratif Budget Eau année 2023
- Affectation des résultats Budget Général
- Affectation des résultats Budget Eau et Assainissement
- Vote du taux des taxes foncières
- Vote de la taxe d'habitation
- Vote des subventions aux associations
- Autorisation à Monsieur le Maire d'indemniser Mme Amorison pour la stérilisation des chats de la commune
- Autorisation à Monsieur le Maire de demander une subvention pour les travaux de restauration du carillon et de l'horloge de l'église
- Autorisation à Monsieur le Maire de demander une subvention pour l'étude de résistance de la charpente en vue de la pose de « panneaux solaires »
- Autorisation à Monsieur le Maire de réaliser l'étude de résistance de la charpente en vue de la pose de « panneaux solaires »

### **Questions diverses :**

Gestion de la location des salles communales

### **Date du prochain conseil**

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 février 2024 est arrêté par accord de tous les membres du Conseil présents.

## **DELIBERATIONS**

### **DELIBERATION Numéro 01-03-2024**

#### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion de Monsieur le Receveur municipal pour l'année 2023

#### **Budget général M57**

##### Section de fonctionnement :

Recettes : 621.642,69

Dépenses : 508.058,75

**Résultat Excédent : 113.583,94**

##### Section d'investissement :

Recettes : 348.272,30

Dépenses : 385.918,83

**Résultat Déficit : 37.646,53**

#### **Budget eau et assainissement M49**

##### Section de fonctionnement :

Recettes : 96.384,63

Dépenses : 68.430,99

**Résultat Excédent : 27.953,64**

##### Section d'investissement :

Recettes : 0 €

Dépenses : 65.981,22

**Résultat Déficit : 65.981,22**

**Décision votée par 8 voix et 1 pouvoir pour. (Monsieur le maire s'est retiré)**

## **DELIBERATION Numéro 02-03-2024**

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL ANNEE 2023**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du budget général pour l'année 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes de l'exercice 2023	621.642,69
Dépenses de l'exercice 2023	508.058,75
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>113.583,94</b>
Résultat reporté au 31 décembre 2022 :	178.552,28
<b>Résultats cumulés au 31 décembre 2023</b>	<b>+ 292.136,22</b>

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes de l'exercice 2023	348.272,30
Dépenses de l'exercice 2023	385.918,30
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>- 37.646,53</b>
Résultats reportés au 31.12.2022	- 96.819,01
<b>Résultats cumulés au 31.12.2023</b>	<b>- 134.465,54</b>

**Le report 2022 de l'année précédente comportait une erreur d'un centime qui a été rectifiée, ce qui rétablit la concordance avec le compte de gestion 2023.**

**Décision votée par 8 voix et 1 pouvoir pour. (Monsieur le maire s'est retiré)**

## **DELIBERATION Numéro 03-03-2024**

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ANNEE 2023**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du budget de l'eau pour l'année 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes de l'exercice 2023	96.384,63
Dépenses de l'exercice 2023	68.430,99
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>27.953,64</b>
Résultat reporté au 31 décembre 2022 :	108.401,88
<b>Résultats cumulés au 31 décembre 2023</b>	<b>+ 136.355,52</b>

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes de l'exercice 2023	0
Dépenses de l'exercice 2023	65.981,22
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>- 65.981,22</b>
Résultats reportés au 31.12.2022	18.468,80
<b>Résultats cumulés au 31.12.2023</b>	<b>- 47.512,42</b>

**Décision votée par 8 voix et 1 pouvoir pour. (Monsieur le maire s'est retiré)**

## **DELIBERATION Numéro 04-03-2024**

### **AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET GENERAL ANNEE 2023**

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes de l'exercice 2023	621.642,69
Dépenses de l'exercice 2023	508.058,75
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>113.583,94</b>

Résultat reporté au 31.12.2022 : Excédent 178.552,28

**Résultats cumulés au 31.12.2023 : Excédent 292.136,22**

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes de l'exercice 2023	348.272,30
Dépenses de l'exercice 2023	385.918,83
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>37 646,53</b>

Résultats reportés au 31.12.2022 : Déficit 96.819,01

**Résultats cumulés au 31.12.2023 : Déficit 134.465,54**

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2023 à la ligne 001 : – 134.465,54

L'excédent de fonctionnement est affecté à hauteur de 58.967,51 euros en recette d'investissement à la ligne 1068 et le solde : 233.168,71 est reporté en recettes de fonctionnement ligne 002

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (par 8 voix et 1 pouvoir pour) l'affectation des résultats ci-dessus.**

**Décision votée par 8 voix et 1 pouvoir pour. (Monsieur le maire s'est retiré)**

## **DELIBERATION Numéro 05-03-2024**

### **AFFECTATION DES RESULTATS : BUDGET EAU ANNEE 2023**

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2023 qui fait apparaître les résultats suivants :

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes de l'exercice 2023	96.384,63
Dépenses de l'exercice 2023	68.430,99
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>27.953,64</b>

Résultat reporté au 31.12.2022 : Excédent 108.401,88

**Résultats cumulés au 31.12.2023 : Excédent 136.355,52**

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes de l'exercice 2023	0
Dépenses de l'exercice 2023	65.981,22
<b>Résultat de l'exercice 2023</b>	<b>- 65.981,22</b>

Résultats reportés au 31.12.2022 : Excédent 18.468,80

**Résultats cumulés au 31.12.2023 : Déficit 47.512,42**

Le déficit d'investissement est reporté au budget 2023 à la ligne 001 : – 47.512,42

L'excédent de fonctionnement est affecté à hauteur de 30.852,42 euros en recette d'investissement à la ligne 1068 et le solde : 105.503,10 est reporté en recettes de fonctionnement ligne 002

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (par 8 voix et 1 pouvoirs pour) l'affectation des résultats ci-dessus.**

**Décision votée par 8 voix et 1 pouvoir pour. (Monsieur le maire s'est retiré)**

## **DELIBERATION Numéro 06-03-2024**

### **VOTE DU TAUX DES TAXES FONCIERES POUR 2024**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de voter le taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Pour rappel, les taux votés en 2023 étaient les suivants :

Taxe foncière propriétés bâties : 35,19 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 32,70%

Étant donné l'augmentation actuelle du coût de la vie et la relative bonne santé des finances communales, Monsieur le Maire propose de conserver les taux actuels des taxes sur les propriétés bâties et non bâties.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité (par 9 voix et 1 pouvoir pour).**

## **DELIBERATION Numéro 07-03-2024**

### **VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION 2024**

**Le taux actuel d'imposition communal pour la taxe d'habitation est de 11,59 %.**

Étant donné l'augmentation actuelle du coût de la vie et la relative bonne santé des finances communales, Monsieur le Maire propose de conserver le taux actuel d'imposition de la taxe d'habitation.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité (par 9 voix et 1 pouvoir pour).**

## **DELIBERATION Numéro 08-03-2024**

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024**

Après avoir examiné les dossiers de demande de subventions reçues pour l'année 2024, le Conseil Municipal décide de répartir l'enveloppe budgétaire ainsi :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT RETENU 2024</b>
Mme AMORISON	500€
ARTISTES ASSOCIES DU TRIEVES (AAT)	400€
ADMR	600€
AMICAL DONNEURS DE SDANG TRIEVES	60€
ARTS MARTIAUX TRIEVES	500€
COLLECTIF ENTRAIDE TRIEVES	300€
CUEILLE LAVIE	150€
CULTURE ET MONTAGNE	400€
COMITE DES FETES DE CLELLES	1.600€
FOYER SOCIO-EDUCATF DU COLLEGE DU TRIEVES	100€
LES AMIS DE L'AGE D'OR	100€
LES CREATEURS DU DAUPHINE	150€
LES NOUNOUS DE CHEZ NOUS	300€
LE PLATARY	200€
MUSIQUE EN OBIOU	350€
SKIEURS DU MONT AIGUILLE	100€
SOU DES ECOLES	348€
TICHODROME	85.65€
<b>TOTAL</b>	<b>6.243,65€</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité (par 9 voix et 1 pouvoir pour).**



## **DELIBERATION Numéro 09-03-2024**

### **AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE D'INDEMNISER MME AMORISON POUR LA STERILISATION DES CHATS DE LA COMMUNE**

Étant donné les nuisances occasionnées par la présence de chats errants sur la commune de Clelles et les conditions misérables de vie que leur nombre entraîne pour ces animaux,  
Étant donné que les organismes gérant ces problèmes sont onéreux et contraignants,

Étant donné que Madame Amorison intervient de manière autonome depuis plusieurs années sur notre commune pour capturer ces chats errants et les emmener chez les vétérinaires pour les faire stériliser ou castrer,

Considérant que la castration ou la stérilisation de ces animaux est nécessaire pour leur propre bien et pour éviter leur propagation,

Monsieur le Maire propose au conseil de dédommager Madame Amorison. Il demande également que le conseil l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce remboursement pour un forfait de 500 euros pour l'ensemble des chats dont elle s'est occupée.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité (par 9 voix et 1 pouvoir pour).**

## **DELIBERATION Numéro 10-03-2024**

### **AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION A LA DRAC, AU DEPARTEMENT ET A LA REGION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES CLOCHES, DE LA MACHINE A CARILLONNER ET DE L'HORLOGE DE L'EGLISE**

La demande de permis de construire pour les travaux dans le clocher de l'église est déposée et les documents permettant la consultation des entreprises nous ont été communiqués par madame Moskal, l'architecte du patrimoine en charge de cette mission.

Après ces travaux qui devraient débuter en septembre, il nous sera possible de faire procéder à la restauration de l'ensemble campanaire classé aux Monuments Historiques, c'est à dire des cloches elles-mêmes, de la machine à carillonner et de l'horloge mécanique MAYET. Les devis des entreprises sont établis :

Pour les cloches, entreprise BODET : **30551,55 euros HT soit 36661, 86 TTC**

Pour l'horloge, la machine à carillonner, et les filins : entreprise DESMARQUEST : **6193 euros HT c'est-à-dire 7431,60 euros TTC**, selon la répartition suivante :

- 1541 euros HT soit 1849,20 euros TTC
  - 2752 euros HT soit 3302,40 euros TTC
  - 1900 euros HT soit 2280 euros TTC
- Soit un total général de **36744,55 euros HT, ou 44093,46 TTC**

Monsieur le Maire explique qu'une subvention peut être demandée à la DRAC, au Département et à la Région pour la restauration de cet ensemble campanaire du clocher de l'église de Clelles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de ces différents organismes : DRAC, Département de l'Isère et Région.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité (par 9 voix et 1 pouvoir pour).**

## **DELIBERATION Numéro 11-03-2024**

### **AUTORISATION AU MONSIEUR LE MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION AU FONDS VERT POUR L'ETUDE DE RESISTANCE DE LA CHARPENTE DE LA MAISON DE LA BIBLIOTHEQUE EN VUE DE LA POSE DE « PANNEAUX SOLAIRES »**

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la bibliothèque municipale, il apparaît nécessaire au préalable de s'assurer de la résistance de la charpente au poids de ces panneaux. Une étude de structure a donc été demandée et une proposition d'honoraires a été faite par la société SOLAR1PACT (SORAETEC)

Ce devis se monte à 1700 euros HT, soit 2040 euros TTC

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à demander une subvention pour l'étude de résistance de la charpente de la maison de la bibliothèque en vue de la pose de panneaux photovoltaïques.**

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité (par 9 voix et 1 pouvoir pour).**

## **DELIBERATION Numéro 12-03-2024**

### **AUTORISATION AU MONSIEUR LE MAIRE DE REALISER L'ETUDE DE RESISTANCE DE LA CHARPENTE DE LA MAISON DE LA BIBLIOTHEQUE EN VUE DE LA POSE DE « PANNEAUX SOLAIRES »**

Dans le cadre du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la bibliothèque municipale, il apparaît nécessaire au préalable de s'assurer de la résistance de la charpente au poids de ces panneaux. Une étude de structure a donc été demandée et une proposition d'honoraires a été faite par la société SOLAR1PACT (SORAETEC)

Ce devis se monte à 1700 euros HT, soit 2040 euros TTC

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à faire réaliser l'étude de résistance de la charpente de la maison de la bibliothèque en vue de la pose de panneaux photovoltaïques.**

**Cette décision est approuvée à l'unanimité (par 9 voix et 1 pouvoir pour).**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Gestion de la location des salles communales**

Monsieur le maire indique que les modalités de réservation des salles ont évolué : Les réservations se feront dorénavant

- Soit par mail à l'adresse suivante : [location@clelles.fr](mailto:location@clelles.fr)
- Soit à l'accueil de la mairie les jours d'ouverture en remplissant un formulaire papier.

Les demandes seront traitées le mardi matin

Pour finaliser la demande, vous recevrez par mail ou par courrier une convention à remplir et la liste des documents à fournir (convention datée et signée, chèque de paiement de la location, chèque de caution, attestation d'assurance.)

Pour les associations et collectivités amenées à utiliser régulièrement les salles, une convention annuelle sera établie en début d'année scolaire.

En cas d'usage par un particulier mineur, une co-signature de la convention par un parent sera demandée.

La location des salles fait l'objet d'une redevance : Le règlement est à établir à l'ordre du Trésor Public.

Les clefs sont à récupérer en mairie pendant les heures d'ouverture au public et à remettre dans la boîte aux lettres de la mairie après utilisation.

Lorsqu'un état des lieux est prévu, (repas familiaux, fêtes, concerts...) les clefs seront remises à cette occasion.

Toute annulation doit faire part d'une information immédiate auprès de la mairie (04 76 34 40 89) au plus tard 48 heures avant.

TARIFS :

### **Salles Sagittaire, Guillot et multigénérationnelle.**

- Association proposant une activité : forfait annuel de 80 euros
- Location ponctuelle pour une association de Clelles : gratuit
- Mini stage de 2 jours payant : 30 euros
- Entreprise/particulier : 60 euros par jour
- Caution : 150 euros

### **Salle Giono**

- Association locale : 30 euros pour une journée
- Association extérieure : 50 euros par jour
- Entreprise/CE/ Particulier : 100 euros par jour
- Caution : 150 euros

### **Salle des fêtes**

	1 jour	2 jours	Week end complet (mariage, fête, etc.)
Association Clelles	100 €	200 €	200 €
Particulier Clelles	150 €	200 €	350 €
Association extérieure	250 €	250 €	250 €
Particulier extérieur	250 €	300 €	600 €
Entreprise/CE	250 €	300 €	500 €

Les associations de Clelles ont droit à une journée gratuite.

Caution : salle 800 euros et ménage 150 euros

Forfait chauffage : 250 euros (du 15/09 au 15/05)

### **Le prochain conseil se tiendra le 12 avril 2024 à 09 heures**

Clôture de la séance à 20 heures 40.